

Ministry of Education
Early Years and Child Care Division

315 Front Street West, 11th floor
Toronto ON M5V 3A4

Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et de
la garde d'enfants

315, rue Front Ouest, 11^e étage
Toronto ON M5V 3A4



DESTINATAIRES : Titulaires de permis de services de garde d'enfants

EXPÉDITEUR : Phil Graham
Sous-ministre adjoint
Division de la petite enfance et de la garde
d'enfants

DATE : 28 janvier 2021

OBJET : Mises à jour sur les services de garde d'enfants

Nous vous remercions infiniment pour vos efforts et votre patience continus pendant que nous continuons à travailler dans le contexte en constante évolution de la pandémie de COVID-19. Votre engagement et votre dévouement sans faille ne sont pas passés inaperçus et nous ne saurions trop vous remercier pour vos efforts pour soutenir les enfants et les familles de vos communautés. Le ministère de l'Éducation s'est engagé à vous tenir au courant de l'évolution de la situation afin de vous aider à planifier et à faire face aux impacts sur le secteur de la petite enfance et la garde d'enfants. Aujourd'hui, je suis heureux de vous mettre à jour sur le retour à l'apprentissage en personne dans certaines régions de la province et sur les considérations connexes pour les programmes de la petite enfance et la garde d'enfants.

Approche mise à jour sur la reprise de l'apprentissage en personne dans les écoles élémentaires

Le médecin hygiéniste en chef a déterminé que les bureaux de santé publique (BSP) suivants pourront reprendre l'enseignement en personne dans les écoles le lundi 1^{er} février 2021 :

- Bureau de santé de l'Est de l'Ontario
- Bureau de santé de Middlesex-London
- Bureau de santé du Sud-Ouest
- Santé publique Ottawa

Dans ces régions des BSP, les services de garde d'urgence prendront fin le 29 janvier 2021 et les programmes avant et après l'école pourront reprendre leurs activités habituelles le 1^{er} février 2021, y compris la facturation des frais aux parents.

Dans les autres BSP, où les écoles élémentaires sont toujours fermées pour l'enseignement en personne par la province, les programmes avant et après l'école resteront fermés (et ne pourront pas facturer de frais aux parents) et les services de garde d'urgence ciblés pour les enfants d'âge scolaire continueront d'être offerts sans frais aux parents admissibles.

À titre indicatif, les bureaux de santé publique où les écoles élémentaires restent fermées pour le moment sont :

- Services de santé publique de Hamilton
- Santé publique du comté de Lambton
- Bureau de santé de la région de Niagara
- Bureau de santé de la région de Peel
- Bureau de santé de la région de Waterloo
- Bureau de santé de Toronto
- Bureau de santé de Wellington-Dufferin-Guelph
- Unité sanitaire de Windsor-Essex
- Service de santé de la région de York
- Bureau de santé de Chatham-Kent
- Bureau de santé de Durham
- Bureau de santé du comté de Brant
- Bureau de santé d'Haldimand-Norfolk
- Circonscription sanitaire de Huron et Perth
- Bureau de santé de la région de Halton
- Bureau de santé du comté de Simcoe

Veillez noter qu'aucun changement n'a été apporté, dans aucune région, à l'exploitation des services de garde d'enfants pour les enfants d'âge non scolaire (et les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants inscrits à des services de garde immédiatement avant le 21 décembre 2020). Ces milieux demeurent ouverts et on leur demande de mettre en œuvre des recommandations améliorées en matière de santé et sécurité (voir ci-dessous).

Directives mises à jour en matière de santé et sécurité

Le respect continu des lignes directrices et des exigences en matière de santé et de sécurité continue d'être de la plus haute importance pour assurer la sécurité du personnel, des enfants et des familles. Conformément à la note de service et à l'addendum partagés le 20 janvier 2021, des mesures de santé et de sécurité supplémentaires, y compris des exigences sur le port du masque pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e année ainsi qu'à l'extérieur où la distance ne peut être maintenue, et des protocoles de dépistage améliorés ont été introduits. Les [Directives opérationnelles relatives aux services de garde d'enfants durant l'éclosion de COVID-19 v.5](#) et les [Lignes directrices pour les programmes avant et après l'école de la maternelle à la 6^e année](#) révisées reflétant ces mesures de santé et de sécurité supplémentaires seront bientôt disponibles. Un résumé des changements se trouve à la page 4 des directives sur la garde d'enfants et à la page 2 des directives des programmes avant et après l'école.

Les mises à jour des directives opérationnelles sont fondées sur les conseils du médecin-hygiéniste en chef et visent à représenter les recommandations minimales du ministère de l'Éducation pour l'exploitation des programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance.

Comme toujours, les partenaires de la garde d'enfants et de la petite enfance peuvent, en particulier sur les conseils ou les directives de leur BSP local, choisir de mettre en œuvre des mesures supplémentaires en fonction des circonstances locales.

Enfin, à titre de rappel, les exploitants admissibles devraient continuer d'accéder aux programmes de soutien fédéraux en vertu du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. De plus, les exploitants admissibles devraient présenter une demande aux programmes provinciaux offerts aux entreprises, comme la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises :

<https://www.ontario.ca/fr/page/entreprises-obtenez-de-laide-avec-les-couts-relatifs-la-covid-19>

Encore une fois, nous vous remercions de votre travail acharné, de votre engagement et de votre dévouement.

Cordialement,

Phil Graham